

(1)

(N^o 25)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1871-1872.

Rapport de la Commission de l'Intérieur chargée d'examiner le Projet de Loi qui augmente le nombre et le taux des bourses de voyage insti- tuées par les art. 42 et 43 de la Loi du 1^{er} mai 1857, sur les Jurys d'examen.

(Voir les N^{os} 9, 12 et 31 de la Chambre des Représentants, et le N^o 23 du Sénat.

**Présents : MM. DE CANNART D'HAMALE, CASIER DE HEMPTINNE, GRANDGAGNAGE et
D'OMALIUS D'HALLOY, Président Rapporteur.**

MESSIEURS,

Les membres de la Commission de l'Intérieur, présents à la séance, ont été unanimement d'avis de proposer au Sénat d'approuver le Projet de Loi portant augmentation du nombre et du taux des bourses de voyage instituées par les articles 42 et 43 de la loi du 1^{er} mai 1857.

Le Président Rapporteur,
D'OMALIUS.